

## Annexe 36 : Rôle du Délégué sur ouvrages TCSP

### 1.1 Répartition des tâches entre les acteurs du projet de TCSP

La répartition des tâches entre les différents acteurs du projet est récapitulée dans le tableau ci-après.

	Réseaux concessionnaires	Réseaux collectivités	Infra BHNS	Infra voirie, Trottoir, Espace public, Equipement de voirie	Signalisation Lumineuse de Traffic	Materiel Roulant	Infras et équipement Dépôt	Systèmes hors billettique, SAE, SIV, et vidéosurveillance	Billettique, SAE, SIV, Vidéosurveillance
<b>Conception PRO</b>	Concessionnaire	PP	PP	PP	PP	Constructeur MR	PP	PP	CACL/SEMOP
<b>Réalisation / Acquisition</b>	Concessionnaire	PP	PP	PP	PP	Crédit-bailleur	PP	PP	CACL/SEMOP
<b>Essais sous-système</b>	Concessionnaire	PP	PP	PP	PP	Constructeur MR	PP	PP	CACL/SEMOP
<b>Essais d'ensemble</b>					CACL/PP/SEMOP/Collectivités	CACL/PP/SEMOP/Constructeur MR	CACL/PP/SEMOP	CACL/PP/SEMOP	CACL/PP/SEMOP
<b>Réception</b>	Concessionnaire	Collectivités	PP/CACL	PP/CACL/Collectivités	PP/CACL/Collectivités	CACL/Crédit-bailleur/SEMOP	PP/CACL/SEMOP	PP/CACL/SEMOP	CACL/SEMOP
<b>Marche à blanc</b>			SEMOP		SEMOP	SEMOP		SEMOP	SEMOP
<b>Exploitation</b>	Concessionnaire	Collectivités	SEMOP	Collectivités	Collectivités/SEMOP	SEMOP	SEMOP	SEMOP	SEMOP
<b>Maintenance</b>	Concessionnaire	Collectivités	PP	PP/Collectivités	PP	SEMOP	PP/SEMOP	PP	SEMOP

PP : Titulaire

Collectivités : CACL, Ville de Cayenne, CTG

Concessionnaires : EDF, Orange, CACL, SFR

SEMOP : Exploitant du service de transport

L'acteur en gras est le responsable de la tâche, les autres acteurs mentionnés intervenant en tant que contributeurs.

SAE : Système d'Aide à l'Exploitation  
 SIV : Système d'Information Voyageurs

## 1.2 Les interfaces

<b>Système :</b>	<b>Etudes, installation, recettes, mise en service par :</b>	<b>Opéré et supervisé par :</b>	<b>Maintenance par :</b>
RMS	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP
Chronométrie	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP
Vidéosurveillance	L'Exploitant SEMOP	L'Exploitant SEMOP	L'Exploitant SEMOP
Signalisation Lumineuse de Traffic	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP
Priorité aux carrefours	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP
Wi-Fi en station	Le Titulaire PP	La CAEL	Le Titulaire PP
Sonorisation	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP
Téléphonie	Infrastructure passive : Le Titulaire PP Matériel actif : L'Exploitant SEMOP	L'Exploitant SEMOP	Infrastructure passive : Le Titulaire PP Matériel actif : L'Exploitant SEMOP
Réseau de bureautique	Infrastructure passive : Le Titulaire PP Matériel actif : L'Exploitant SEMOP	L'Exploitant SEMOP	Infrastructure passive : Le Titulaire PP Matériel actif : L'Exploitant SEMOP
PCC	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP
Gestion technique centralisée	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP

Contrôle d'accès	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP
Anti-intrusion	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP
Sécurité incendie	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP
UPS	Le Titulaire PP	L'Exploitant SEMOP	Le Titulaire PP
SAE	CACL/ L'Exploitant SEMOP	L'Exploitant SEMOP	L'Exploitant SEMOP
SIV	CACL/ L'Exploitant SEMOP	L'Exploitant SEMOP	L'Exploitant SEMOP
Billettique	CACL/ L'Exploitant SEMOP	L'Exploitant SEMOP	L'Exploitant SEMOP

<b>Nom de l'interface</b>	
Essais Systèmes	
<b>Entité en interface</b>	
Exploitant du service de transport de la CACL, CACL	
<b>Pilote de l'interface</b>	
Titulaire du Marché de Partenariat	
<b>Le Titulaire du Marché de Partenariat doit</b>	<b>L'exploitant et la CACL doivent</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Planifier les essais et convoquer les parties prenantes</li> <li>2. Organiser et piloter les essais</li> <li>3. Participer aux essais pour les composants sous sa responsabilité</li> <li>5. Etablir les PV d'essais en intégrant le cas échéant les contributions des autres parties prenantes.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Participer aux essais pour les composants sous leur responsabilité</li> </ol>

<b>Nom de l'interface</b>	
Réglage de la SLT	
<b>Entité en interface</b>	
Exploitant du service de transport de la CACL, ville de cayenne, CTG	
<b>Pilote de l'interface</b>	
Titulaire du Marché de Partenariat	
<b>Le Titulaire du Marché de Partenariat doit</b>	<b>Les gestionnaires de voirie, la CACL et l'exploitant doivent</b>
<p><b>6.</b> Recueillir les données nécessaires à l'établissement des plans de feux</p> <p><b>7.</b> Etablir les plans de feux</p> <p><b>8.</b> Transmettre les plans de feux aux gestionnaires de voirie pour en obtenir la validation</p> <p><b>10.</b> Mettre en œuvre la SLT</p> <p><b>11.</b> Planifier les essais et les opérations de réglages de la SLT et convier les exploitants de voirie, la CACL et l'exploitant.</p> <p><b>12.</b> Organiser et mener les essais et les opérations de réglage de a SLT</p>	<p><b>9.</b> Instruire et valider les plans de feux proposés par le Titulaire</p> <p><b>13.</b> Participer aux essais et opérations de réglage de la SLT</p> <p><b>14.</b> Valider le réglage de la SLT</p>

<b>Nom de l'interface</b>		
Intervention sur réseau sous le site propre		
<b>Entité en interface</b>		
Exploitant du service de transport de la CACL, Exploitants de réseau		
<b>Pilote de l'interface</b>		
Titulaire du Marché de Partenariat		
<b>Le Titulaire du Marché de Partenariat doit</b>	<b>Les exploitants de réseaux doivent</b>	<b>L'exploitant du service de transport doit</b>
<p><b>15.</b> Définir les modalités d'intervention sur les réseaux sous le site propre, les contractualiser avec les exploitants de réseaux, l'exploitant du service de transport et la CACL</p> <p><b>18.</b> Réaliser les travaux qui lui incombent conformément à la répartition prévue dans la convention</p>	<p><b>16.</b> En cas de nécessité d'intervention, avertir le Titulaire et l'exploitant du service de transport, définir les modalités d'intervention conformément aux dispositions prévues par la convention et en privilégiant celles qui minimisent les impacts sur le service de transport (nuits...)</p> <p><b>19.</b> Réaliser les travaux qui leur incombent conformément à la répartition prévue dans la convention</p>	<p><b>17.</b> Mettre en œuvre les adaptations du service de transport nécessaires à la réalisation de l'intervention conformément aux dispositions prévues par la convention</p>

### 1.3 Recette sur site

Pour chaque Système, des essais techniques et fonctionnels doivent être effectués après l'installation et la mise en marche. Ils ont pour but de vérifier la qualité des prestations effectuées par Le Titulaire PP et leur conformité avec les caractéristiques des Systèmes décrites dans la documentation de conception ayant reçu la non opposition de la CA CL. Ils sont précédés d'une visite technique des installations au cours de laquelle seront examinés notamment :

- L'aspect des installations et le câblage des équipements,
- La technologie de réalisation,
- La qualité des matériels utilisés,
- L'implantation,
- Le repérage des installations.

Le futur Exploitant de la ligne (SEMOP) est associé à cette étape de recette sur site afin de se familiariser avec les Systèmes installés et pour avoir un aperçu de leur fonctionnement. Il est donc convié aux différentes séances (visites techniques et réalisation des tests).

### 1.4 Mise en service

Le Titulaire PP procède à la mise en service des Systèmes, qui se traduit par des essais techniques et fonctionnels montrant que les Systèmes connectés entre eux fournissent le service attendu en conformité avec les caractéristiques des Systèmes décrites dans la documentation de conception approuvée par la CA CL. Le Titulaire PP convie L'Exploitant SEMOP à participer à ces essais toujours dans le but d'approfondir sa familiarisation avec les Systèmes, notamment du point de vue de l'inter-agissement entre eux.

En outre, tant dans le cadre de la mise en service que de l'aspect relatif à la formation décrit plus loin, Le Titulaire PP assiste au quotidien les équipes du futur Exploitant dans les premières semaines voire les trois premiers mois suivant la mise en service des Systèmes et en tous cas jusqu'à ce que les équipes d'exploitation soient en mesure d'être autonomes dans l'utilisation et la gestion des Systèmes mis à leur disposition pour l'exploitation de la ligne. Le Titulaire PP devra dédier une équipe à cette tâche.

### 1.5 Formation

Outre la formation de ses équipes dont Le Titulaire PP fait son affaire, une formation doit être dispensée au personnel du futur Exploitant SEMOP afin que celui-ci soit en mesure d'exploiter la ligne et le CMR au travers des composants matériels et logiciels des Systèmes mis à sa disposition. Pour chaque Système utilisé par L'Exploitant SEMOP, cette formation doit décrire la composition, l'usage, le fonctionnement en mode normal, les principales pannes et défauts pouvant survenir, les procédures à suivre, etc, afin que le personnel d'exploitation en ait la maîtrise et puisse effectuer les opérations et actions idoines tant en situation normale qu'en situation perturbée.

### 1.6 Déviation des réseaux

Le Titulaire PP doit concevoir les modalités d'intervention ultérieure sur les réseaux présents dans l'emprise du TCSP, de sorte que les performances de l'infrastructure soient préservées et que la responsabilité du Titulaire PP concernant la pérennité et la durabilité des infrastructures construites dans le cadre du marché soit maintenue, et établir et signer les conventions idoines avec les exploitants des réseaux maintenus dans l'emprise du système de transport, et l'exploitant du service de transport SEMOP. Ces conventions portent notamment sur les conditions d'intervention, les délais, la

rémunération du Titulaire pour les interventions à sa charge. Ces conventions prévoient également les mesures destinées à minimiser l'impact de ces interventions sur le service de transport.

## 1.7 Equipements et mobilier

Le Titulaire PP doit concevoir et construire l'ensemble de la signalétique de jalonnement, des clôtures, des éclairages, des barrières, des corbeilles de propreté et des bancs et prévoira les emplacements, réserves et fourreaux nécessaires pour l'installation des systèmes à fournir par l'exploitant du TCSP ou la CACL.

## 1.8 Liste des principaux équipements du CMR

Les principaux équipements de maintenance sont définis ci-dessous avec leurs caractéristiques générales. Il appartient au titulaire PP d'établir les spécifications détaillées de ces équipements.

- Station-service - Distribution de carburant, urée et lave glace
- Station-service - Machine à laver les bus
- Voies de maintenance bus - dispositif d'extraction des gaz brûlés
- Voies de maintenance bus - Dispositif de distribution et de récupération de fluides techniques
- Locaux de Maintenance - Équipements de levage
- Locaux de maintenance - Banc de freinage et plaques à jeu
- Locaux de maintenance – Réparation carrosserie / peinture.
- Cabine de ponçage
- Cabine de peinture
- Laboratoire de peinture

La liste des petits outillages est indicative en qualité et en nombre et sera définie par l'exploitant.

Les périmètres d'acquisition, d'installation, de maintenance, d'entretien et de renouvellement des équipements de maintenance du Titulaire PP et de l'exploitant SEMOP sont détaillés dans le tableau suivant :

Désignation Outillage	Acquisition installation	Maintenance Entretien Renouvellement
Station-service - Distribution de carburant, urée et lave glace,	Partenaire	Partenaire
Station-service - Machine à laver les bus	Partenaire	Partenaire
Voies de maintenance bus - dispositif d'extraction des gaz brûlés	Partenaire	Partenaire
Voies de maintenance bus - Dispositif de distribution et de récupération de fluides techniques	Partenaire	Partenaire
Voies de maintenance bus et ateliers - ponts roulants	Partenaire	Partenaire
Atelier de maintenance - Équipements de peinture / ponçage	Partenaire	Partenaire
Voies de maintenance bus - Système de levage bus	CACL/Exploitant	CACL/Exploitant
Voies de maintenance bus - Banc de freinage et plaques à jeu	CACL/Exploitant	CACL/Exploitant

Désignation Outillage	Acquisition installation	Maintenance Entretien Renouvellement
Outillages divers et banc de maintenance et test bus	CACL/Exploitant	CACL/Exploitant
Petit outillage, outillage à main	CACL/Exploitant	CACL/Exploitant

## 1.9 Spécifications constructives

De manière générale, la conception des bâtiments se fait avec la préoccupation de fonctionnalité, d'ergonomie et de facilité d'entretien. La qualité des équipements et des matériaux choisis contribue de manière systématique à faciliter le travail de l'exploitant SEMOP et du mainteneur.

L'ensemble du CMR est composé de 3 types d'édifices :

- Ouvrage fermé type « locaux administratifs »
- Ouvrage semi-ouvert type « locaux de maintenance »
- Ouvrage ouvert type « auvent de remisage bus »

## 1.10 Entretien-maintenance et GER des systèmes

Le tableau suivant résume les limites des périmètres de maintenance entre le Titulaire, l'Exploitant et la CACL pour les différents Systèmes.

Système :	Etudes, installation, recettes, mise en service par :	Opéré et supervisé par :	Maintenu par :
RMS	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
Chronométrie	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
Vidéosurveillance	L'Exploitant	L'Exploitant	L'Exploitant
SLT	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
Priorité aux carrefours	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
Wi-Fi en station	Le Titulaire	La CACL	Le Titulaire
Sonorisation	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
Téléphonie	Matériel passif : le Titulaire Matériel actif : l'Exploitant	L'Exploitant	Matériel passif : le Titulaire Matériel actif : l'Exploitant



Réseau de bureautique	Matériel passif : le Titulaire Matériel actif : l'Exploitant	L'Exploitant	Matériel passif : le Titulaire Matériel actif : l'Exploitant
PCC	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
Gestion technique centralisée	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
Contrôle d'accès	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
Anti-intrusion	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
Sécurité incendie	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
UPS	Le Titulaire	L'Exploitant	Le Titulaire
SAE	L'Exploitant	L'Exploitant	L'Exploitant
SIV	L'Exploitant	L'Exploitant	L'Exploitant
Billettique	L'Exploitant	L'Exploitant	L'Exploitant